

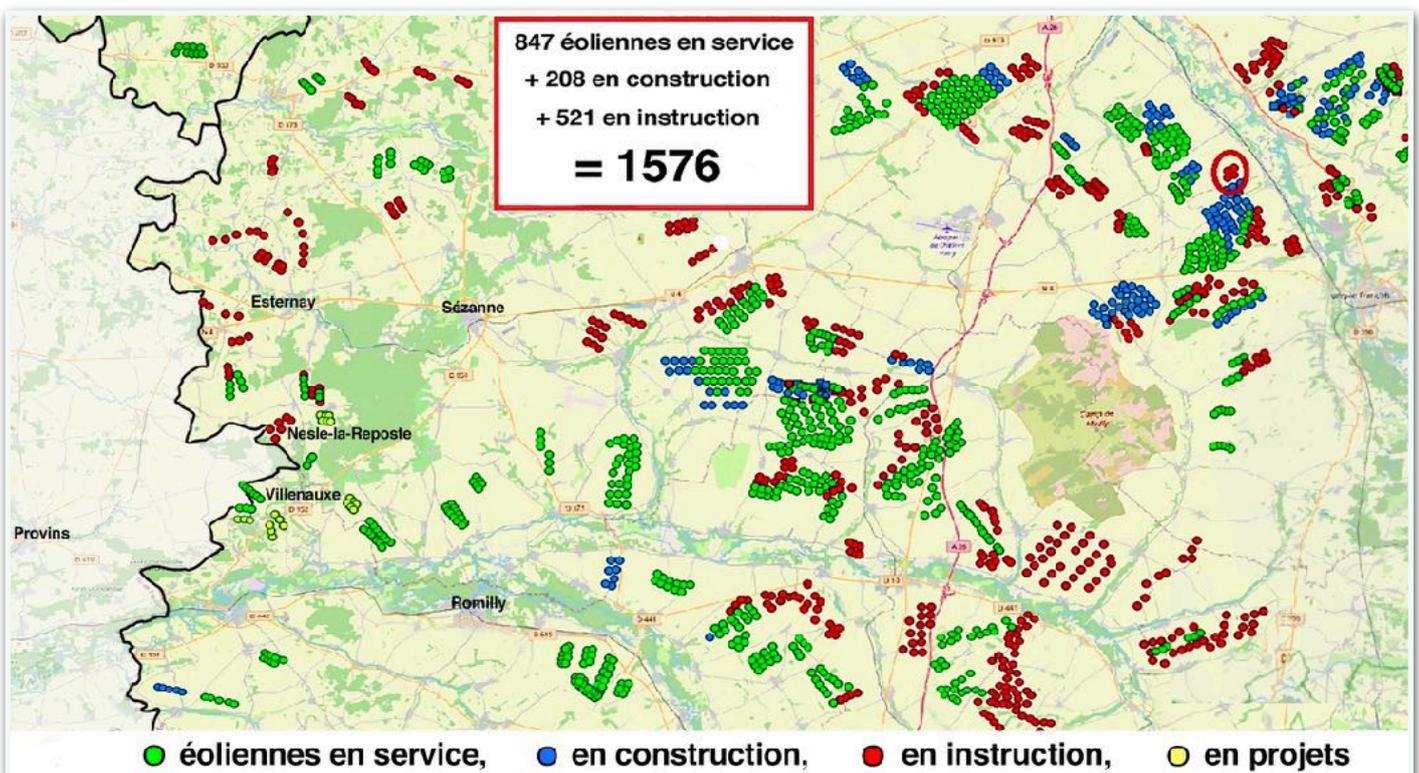
STOP À L'INVASION EOLIENNE DU SUD-OUEST MARNAIS



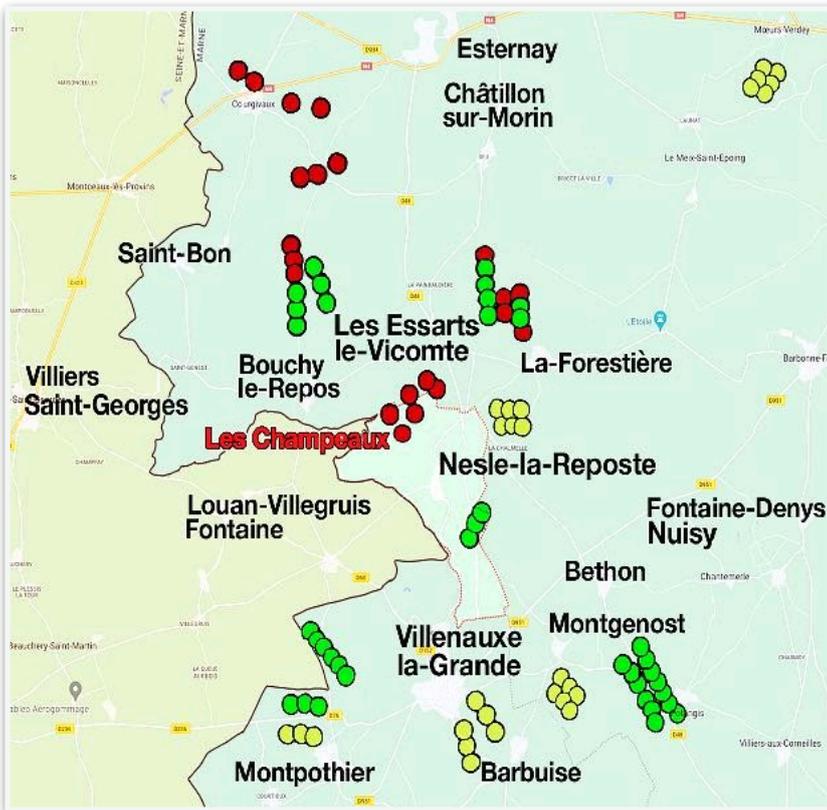
Vue réelle (ce n'est pas un photomontage !) du village de Corroy (51230) et son église classée du 12e siècle, encerclés par plus de 60 éoliennes.

Avec **1576 éoliennes** en service, en construction ou en instruction, le Sud-Ouest Marnais et le Nord de l'Aube sont en passe de devenir **la région la plus saturée de France**.

Bientôt 1 éolienne tous les 1,5 km², soit 24 fois la moyenne nationale !!! Alors que dès qu'on passe la limite de la Seine-et-Marne, plus aucun moulin à vent !!!



Après avoir envahi et saturé la grande plaine Champenoise jusqu'au pied des vignobles classés au Patrimoine universel de l'UNESCO, les promoteurs éoliens concentrent aujourd'hui leurs efforts sur nos territoires de l'extrême Ouest Marnais, à la frontière de l'Île-de-France.



Depuis deux ans, nos associations *Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Nesle-la-Reposte* (spenr51@gmail.com), *Protégeons le Site de La Forestière* (PSLF) et le collectif *Environnement Champenois en Péril* (<https://ecep51.fr>) demandent un moratoire pour faire le point sur le développement anarchique des parcs éoliens dans le Grand-Est, et on nous répond par la loi d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables, qui simplifie les procédures, libère les appétits des promoteurs et accélère encore l'invasion.

Barbuise, Montpothier, Montgenost, La-Chalmelle, Moeurs-Verdey...les alertes sur de nouveaux projets encore "secrets" se multiplient et l'exaspération des riverains est chaque jour plus forte.

DITES NON AUX EOLIENNES GEANTES DES CHAMPEAUX

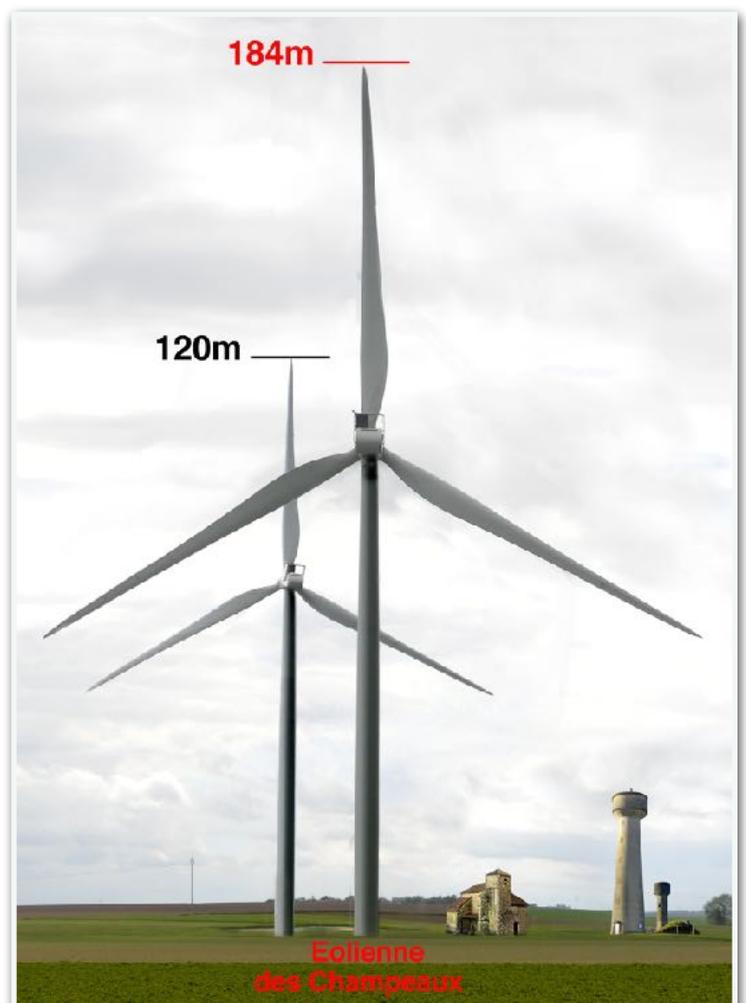
Le projet de parc éolien des Champeaux, à Nesle-la-Reposte et Les-Essarts-le-Vicomte, arrive en enquête publique du 6 juin au 11 juillet 2023.

Juste un projet éolien de plus ? Non, car **ce parc n'a rien à voir avec ceux déjà en service**, avec lesquels nous avons appris, bon gré mal gré, à cohabiter.

Les éoliennes de La Bertine, à Nesle, et celles des Essarts le Vicomte et La Forestière, de Villenauxe et Montpothier, d'Escarde et de Saint-Bon ont une puissance de 2MW pour 120 m de haut en bout de pale, avec un rotor (les 3 pales) de 90m de diamètre.

Celles dont on nous menace avec Les Champeaux seraient de **2,5 à 3 fois plus puissantes** (de 5 à 6 Mw), 50% plus hautes (**184 m en bout de pales**) avec des rotors 70% plus grands (**155 m de diamètre**).

Des monstres presque aussi hauts que la Tour Montparnasse, avec des pales qui balayent une surface de 18.869 m² (soit 3 terrains de foot !!!) et des nacelles d'une surface de 80 m² sur 4 m de hauteur: la taille d'une maison, perchée à 100 m de haut...



Ce projet disproportionné, hors d'échelle, marque une nouvelle étape dans le saccage de nos paysages, car des éoliennes aussi monstrueuses seraient totalement insupportables dans notre terroir de bocage, avec ses nombreux boisements et ses villages qui ne sont éloignés que de trois ou quatre kilomètres.

Pour respecter la règle des 10 fois (éloigner les éoliennes des habitations d'au moins 10 fois leur hauteur), recommandée par l'académie de Médecine en 2022 et appliquée en Bavière et en Pologne, il faudrait implanter ces machines à 1.840 m de Nesle et des Essarts, soit...en dehors du territoire des deux communes !!!

La distance entre les 18 villages directement concernés par cette enquête publique est impressionnante et dit bien l'étendue de la zone qui serait impactée par ces moulins géants: elle s'étend de Fontaine-Denis-Nuisy, à l'est, à Villiers-Saint-Georges, à l'ouest, et d'Esternay, au nord, à Montpothier au sud.

Et encore est-ce une prise en compte à minima, car les machines des Champeaux feraient sentir leur présence jusqu'à plus de 30 km et seraient par exemple bien visibles depuis Provins, à 21 km !!! (voir le photomontage en dernière page).

Et si ce projet reçoit un avis favorable du commissaire enquêteur, il fera référence pour les suivants et ouvrira la porte à des machines toujours plus nombreuses et plus monstrueuses (on parle déjà d'éoliennes de 200 à 230 m de haut !).

Pour exprimer votre refus de cette invasion et dire NON AUX EOLIENNES GEANTES DES CHAMPEAUX, un seul moyen: participer à l'enquête publique, du 6 juin au 11 juillet 2023:

- en rencontrant le commissaire enquêteur lors d'une des quatre permanences:

- Mardi 6 juin 2023 de 10h à 13h à la mairie de Nesle-la-Reposte
- Mardi 20 juin 2023 de 10h à 13h à la mairie de Nesle-la-Reposte
- Mardi 20 juin de 14h30 à 16h30 à la mairie de Les Essarts-le-Vicomte
- Mardi 11 juillet 2023 de 10h à 12h à la mairie de Nesle-la-Reposte

- ou en envoyant votre contribution par internet à l'adresse suivante:

ddt-participations-public@marne.gouv.fr

- ou en envoyant un mail à notre association qui fera suivre: spenr51@gmail.com

- ou en envoyant un courrier à la mairie d'une des deux communes concernées:

- 1 rue d'en Haut, 51120 Nesle-la-Reposte

- 3 rue de Bouchy, 51310 Les-Essarts-le-Vicomte,

en précisant: Enquête publique sur le projet du parc éolien des Champeaux, à l'attention de Mr Alain JAQUINET, commissaire enquêteur.

Le dossier complet du projet est consultable aux horaires habituels d'ouverture des mairies de Nesle et des Essarts, et sur internet à l'adresse suivante:

<https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/Dossiers-ICPE-Autorisation-Domaine-eolien/Parc-eolien-des-Champeaux>

Lettre d'information réalisée par l'association Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Nesle-la-Reposte et le collectif Environnement Champenois en Péril 51



Les éoliennes des Champeaux depuis...

